

Paris,
le lundi 13 janvier 2014

Émetteur : , Ensemble des Directions

Objet : Baromètre Social Institutionnel

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Depuis cinq ans, l'Ucanss met en place, dans le Régime général de Sécurité sociale, un baromètre social institutionnel (BSI).

Cette enquête d'opinion menée nationalement au niveau de la Branche professionnelle du Régime général de la Sécurité sociale tous les deux ans permet de mieux comprendre la perception des salariés et ainsi mesurer les évolutions du climat social, au regard de l'historique des résultats.

Toutefois, les organismes locaux gardent la possibilité d'une commande annuelle afin de conserver leur rythme d'administration.

Ce baromètre conçu « à trois étages », au niveau inter-branche, de la branche et du local est conservé, toutes les composantes de l'institution bénéficient ainsi de résultats au plus près de leur réalité.

Deux situations se présentent.

Pour les 35 organismes du panel et conformément à notre engagement, le rapport de résultats complet sera pris en charge financièrement par l'Ucanss, en contrepartie de leur implication pour l'institution.

J'attire votre attention sur le fait que cette participation ne comprend pas la synthèse rédigée et la possibilité de poser des questions locales qui est une option à la charge de l'organisme. Ces compléments au rapport de résultat sont facturés **3 408,60 € TTC**.

Pour tous les autres organismes, la prestation sera facturée **4 186 € TTC**. Elle comprend un rapport de résultats complets, les questions locales et une synthèse rédigée.

Dans les deux cas, **les inscriptions s'effectueront à partir du 13 janvier jusqu'au 8 février 2014 sur le site du BSI de l'Ucanss : <http://www.ucanss-bis.fr/>.**

En complément à cette lettre circulaire sont jointes trois annexes, l'annexe 1 indique les modalités pratiques de mise en œuvre ainsi que les coordonnées du collaborateur de l'Ucanss et de BVA auxquels vous pouvez vous adresser pour toute précision complémentaire, l'annexe 2 présente le questionnaire inter-branche qui garde dans son ensemble un socle de questions pour constituer un historique de vos précédentes participations, les modifications principales concernent la thématique stress, abordée plutôt sous l'angle santé au travail et l'annexe 3 comprend la bibliothèque de questions, à laquelle vous pouvez vous référer pour vos questions locales.

Enfin, je vous rappelle que la session de formation d'appropriation module 2 du 30 janvier 2014 est toujours ouverte.

Ce dispositif d'enquête est maintenant un outil connu et apprécié par l'ensemble des acteurs institutionnels, je souhaite qu'il contribue à vous aider dans l'analyse de votre climat social interne.



Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Modalités pratiques BSI 2014
- Questionnaire BSI 2014
- Bibliothèque de questions

